

Handiguide le sport pour tous

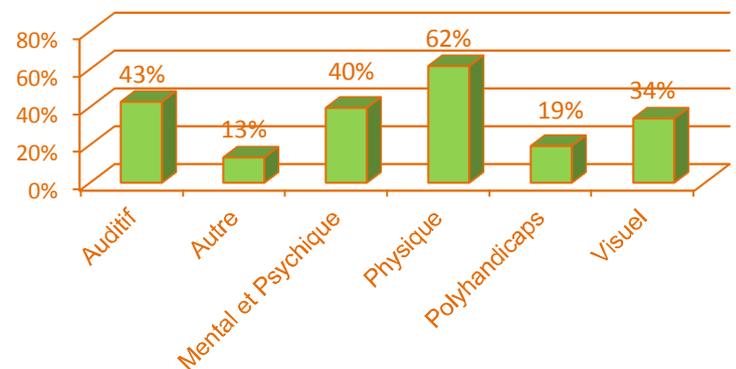
La pratique sportive des personnes en situation de handicap :

43%¹ des 66 millions² de français, soit 28 millions de personnes, pratiquent une activité sportive avec une certaine régularité. On recense 9 millions³ de personnes en situation de handicap dont 32.8%⁴ qui pratiquent une activité sportive régulière ce qui représente 3 millions de personnes. On dénombre, au sein de ces 3 millions de personnes, 179 000⁵ licenciés inscrits dans une fédération.

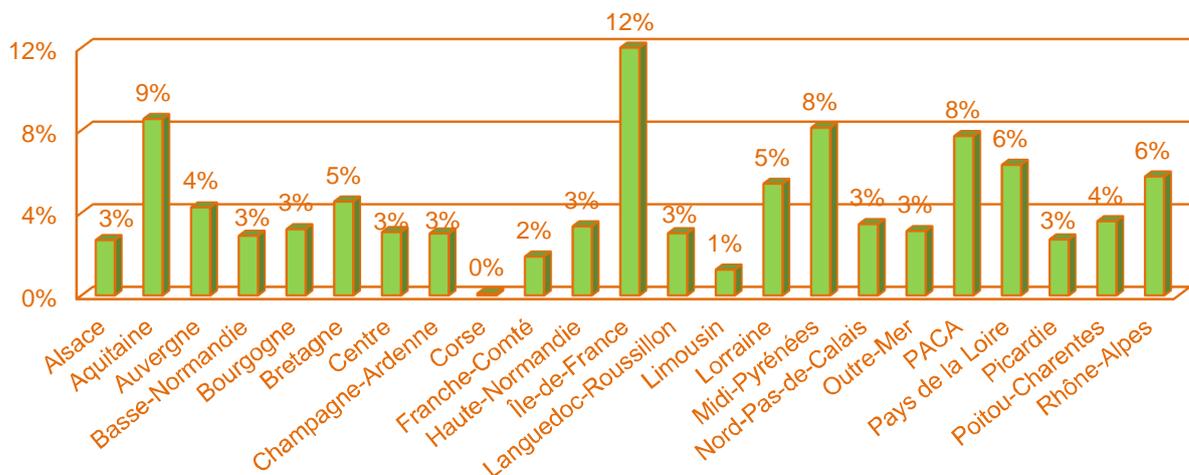
Le ministère chargé des sports se donne pour objectif de réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive. Dans ce cadre, il soutient plus spécifiquement la pratique de publics cibles tels que les personnes en situation de handicap. Il a pour ambition de développer l'offre de pratique sportive adaptée mais également de la porter à connaissance des personnes handicapées.

Pour cela, un outil ministériel gratuit et simple d'utilisation a été développé : le Handiguide des sports (www.handiguide.sports.gouv.fr), site Internet qui recense les structures sportives qui accueillent ou sont en capacité d'accueillir des personnes handicapées.

Répartition des structures Handiguide par handicap



Répartition par région des 5829 structures inscrites sur Handiguide



¹ Source : Eurobaromètre sur le sport et l'activité physique 2014

² Source : INSEE 2014

³ Source : INSEE 2007

⁴ Source : Enquête HID 1998

⁵ Source : Politique ministérielle visant à favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap, Mai 2011.



Mesurer l'évolution de l'offre de pratique :

La France compte 167 086⁶ associations sportives identifiées dont 5 045 (3.02%) sont inscrites dans la base de données Handiguide.

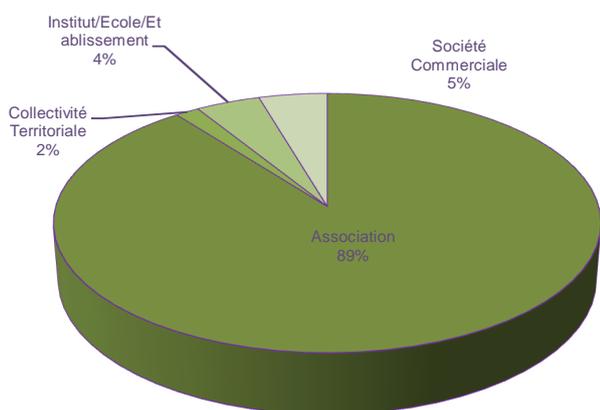
En 2013, le ministère des Droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports a réalisé une enquête qui a mobilisé 8652 associations et qui démontre que 54% d'entre-elles accueillent des personnes en situation de handicap. Parmi celles-ci, 2 892 associations accueillant des personnes handicapées ne sont pas encore inscrites sur Handiguide.

Il est nécessaire de développer le recensement de cette offre de pratique sur le site en augmentant le nombre de structures recensées afin que le Handiguide réponde à chaque besoin exprimée par les personnes handicapées.

Le Handiguide permet ainsi de porter à la connaissance des personnes handicapées, sur un site unique, l'offre de pratique sportive adaptée qui est valorisée.

Cet outil permet ainsi de relier l'offre de pratique adaptée portée par les structures sportives (mouvement sportif, collectivités territoriales, etc.) et les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap. Ces besoins, influencés par le cadre de vie de la personne handicapée (établissements médico-sociaux, institutions, familles, etc.), nécessitent que l'offre de pratique soit détaillée sur Handiguide.

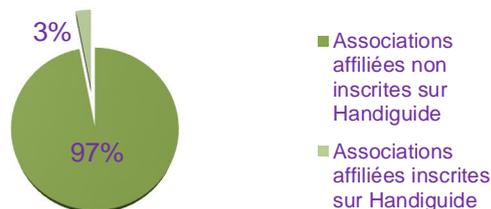
Répartition des structures par type



Il est par exemple possible de déterminer quelles disciplines sportives sont les plus pratiquées et par quels types de handicap, quelle part des associations sportives accueillant des personnes handicapées leur proposent une pratique commune avec les sportifs valides, quelle part des associations sportives dispose d'un encadrement sensibilisé au handicap, quelle part des associations sportives référencées est affiliée à une fédération sportive valide ou spécifique, etc.

Les informations contenues sur le site permettent également une analyse de l'offre de la pratique sportive à destination des personnes handicapées. Celle-ci sera d'autant plus fine que les données reflèteront précisément le niveau de prise en compte du handicap au sein des associations sportives affiliées à une fédération.

Part des associations affiliées inscrites sur Handiguide / nombre total d'associations affiliées



⁶ Source : données au 2 Juillet 2014 de la MEOS

Le fonctionnement :

Le réseau sport et handicap du ministère chargé des sports est alors à même d'affiner son action sur la base de ces enseignements pour contribuer plus efficacement au développement de la pratique sportive à destination des personnes handicapées.

La gestion du site requiert la participation de l'ensemble de ce réseau national :

- Le Pôle Ressources National Sport et Handicaps (PRNSH) est « l'administrateur général » du site, en charge du suivi global de son alimentation et de sa maintenance.
- Les coordonnateurs régionaux sport et handicaps sont chargés de la vérification et de la validation des actualités.
- Les référents départementaux sport et handicaps sont chargés de la vérification et de la validation des fiches créées. Les fiches sont modifiables directement par les structures. Chaque fiche modifiée est soumise une nouvelle fois à la validation du référent départemental avant que les évolutions proposées n'apparaissent sur le site. Toutes fiches sont modifiables autant de fois que nécessaire.
- Les référents sport et handicaps fédéraux contribuent à l'alimentation des données à partir des listings des fédérations.

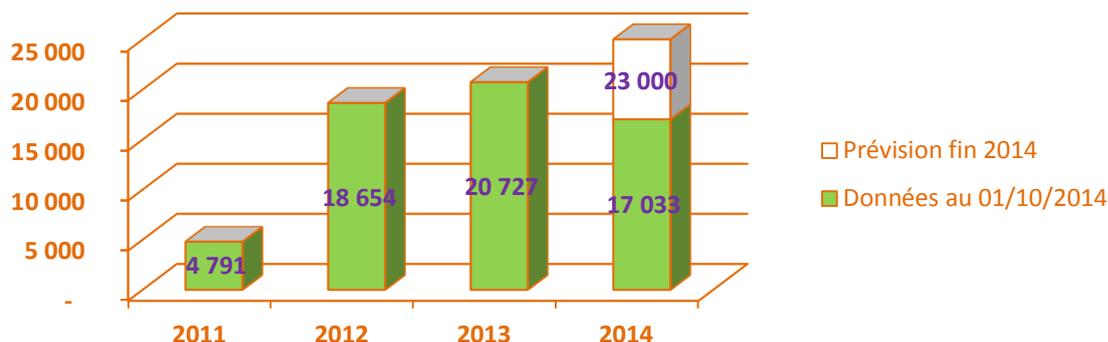
2 Parties :

- la rubrique « Structures » constituée des fiches des structures recensées
- la rubrique « Actualités » permettant de communiquer sur les événements et manifestations organisés sur le territoire

- Un mode d'emploi à destination des usagers est disponible en ligne dans le menu « Mode d'emploi ».
- Il est également possible de contacter le PRNSH pour toute question en remplissant le formulaire disponible dans l'onglet « Contact ».

Le ministère chargé des sports demande à ses acteurs de se mobiliser de manière à ce que l'ensemble des associations sportives accueillant des personnes handicapées s'inscrivent sur le site. L'ensemble des entités impliquées dans le développement de la pratique sportive des personnes handicapées est également incité à contribuer au déploiement de cette démarche dans l'ensemble des territoires.

Evolution du nombre de visites sur le site Handiguide des Sports



Evolution du nombre de structures sur Handiguide



Il est nécessaire que chaque structure sportive qui accueille des personnes handicapées s'inscrive sur ce site. Cette initiative lui permet de porter à connaissance son action et de préciser l'offre de pratique auprès des personnes handicapées.

Toute structure sportive (association, collectivité territoriale, établissement, société commerciale) peut ainsi s'inscrire librement sur le site et modifier autant de fois que cela est nécessaire les informations qu'elle délivre.

Pôle Ressources National Sport et Handicaps

Email : contact@prn-sporthandicaps.fr

www.handicaps.sports.gouv.fr